

# Admettre des élèves inscrits par la mairie

Deux démarches :

## 1. La gestion collective des admissions

Elle est très avantageuse car elle permet d'admettre tous les élèves inscrits par la Mairie en quelques clics.

## 2. La gestion individuelle des admissions

Les fiches créées par la Mairie sont récupérées une par une.

Par exemple, au fil des admissions acceptées, en présence des familles, ou encore quand l'élève arrive en cours d'année.

Dans les 2 cas, utiliser le menu **Élèves / Admission**.



## 1. La gestion collective des admissions

Sur la page d'accueil de ONDE, les élèves inscrits par la mairie sont comptabilisés dans la colonne **Préparation 2018 - 2019**.

a. Cliquer sur le nombre d'inscrits.

**Remarque :** la procédure est la même pour admettre des élèves inscrits pour l'année en cours. Ils sont comptabilisés dans la colonne correspondante.

Effectifs 2017-2018	Préparation 2018-2019
<b>1 INSCRIT</b>	<b>2 INSCRITS</b>
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE
102 ADMIS	75 ADMIS
0 Admis accepté	0 Admis accepté
0 réparti	0 réparti
0 non réparti	0 non réparti
102 Admis définitifs	75 Passages dans l'école
102 répartis	75 répartis
0 non réparti	0 non réparti

b. Cocher les élèves pour lesquels l'admission doit être acceptée.

Cliquer sur le bouton **Suivant** en bas.

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Adresse	Dernier niveau/cycle de l'élève	Date d'effet de l'inscription	Tous
...	...	M	01/01/2010	...	...	11/09/2017	<input type="checkbox"/>

c. Cocher le niveau de scolarisation.

Cocher **Admission acceptée**.

Saisir la **date d'effet** (sans barre oblique, ONDE les place automatiquement).

Au besoin se servir du calendrier à côté.

Cliquer sur le bouton **Valider** en bas.

Scolarité demandée pour l'année scolaire 2017-2018 \*

CYCLE I  
 TOUTE PETITE SECTION  
 PETITE SECTION  
 MOYENNE SECTION  
 GRANDE SECTION  
 ULIS ECOLE

CYCLE II  
 COURS PRÉPARATOIRE  
 COURS ÉLÉMENTAIRE 1ÈRE ANNÉE  
 COURS ÉLÉMENTAIRE 2ÈME ANNÉE  
 ULIS ÉCOLE

CYCLE III  
 COURS MOYEN 1ÈRE ANNÉE  
 COURS MOYEN 2ÈME ANNÉE  
 ULIS ÉCOLE

Services périscolaires  
Restaurant scolaire  Oui  Non  
Enfants surveillés  Oui  Non  
Transport scolaire  Oui  Non  
Garderie matin  Oui  Non  
Garderie soir  Oui  Non

Réponse \*  
 Admission acceptée  
 Mise en admissibilité

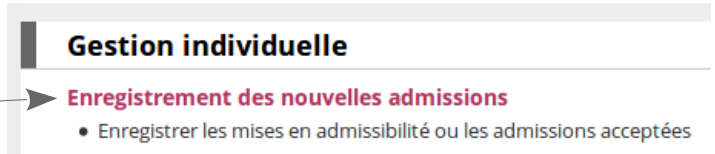
Date d'effet: 02/09/2018

Précédent  Valider Annuler

# Admettre des élèves inscrits par la mairie

## 2. La gestion individuelle des admissions

a. Dans le bloc **Gestion individuelle**, cliquer sur **Enregistrement des nouvelles admissions**.



b. Sélectionner l'année scolaire (N+1) ou(N) suivant la période de l'année de cette admission.

c. Renseigner le nom (ou les 1<sup>ères</sup> lettres du nom) de l'élève inscrit par la Mairie.

d. Cliquer sur la loupe pour lancer la recherche.

e. Cliquer sur le nom de l'élève trouvé. Sa fiche apparaît alors à l'écran.

f. Cliquer sur le bouton **Répondre**.

g. Cocher le niveau de scolarisation.

Cocher **Admission acceptée**.

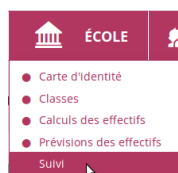
Saisir la **date d'effet** (sans barre oblique, ONDE les place automatiquement).

Au besoin se servir du calendrier à côté.

Cliquer sur le bouton **Valider** en bas pour finaliser cette admission.

## Épilogue : vérifier ses admissions

a. Dans le menu **École**, choisir **Suivi**.



b. Dans la liste déroulante **État**, sélectionner **Demande d'admission acceptée**. Cliquer sur la loupe pour afficher la liste.

## Remarques

Les élèves peuvent alors être répartis dans les classes pour l'année N+1.

Ne pas oublier, à la rentrée, de prononcer l'admission définitive de ces nouveaux élèves, s'ils sont physiquement présents.